



Vos impôts fonciers, Comment ça marche ?

Chères Montlignonnaises, Chers Montlignonnais,



Le mois de septembre est bien souvent synonyme de dépenses : renouveler les abonnements, acheter les fournitures scolaires pour la rentrée, payer ses impôts,... autant d'éléments qu'il faut savoir anticiper.

Comme vous avez pu le constater, la taxe foncière a augmenté, en moyenne de 150€ par foyer montlignonnais.

Quelle en est la cause ? Voici le détail :

TAXES FONCIÈRES 2016 – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 95 VAL D OISE Commune : 426 A MONTLIGNON

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Taux 2015	11,36 %	0,645 %		13,25 %	0,687 %	6,91 %	%	
Taux 2016	11,36 %	0,625 %	0,959 %	17,18 %	0,652 %	6,95 %	%	
Variation en % ④	+0,97 %	-5,56 %	- %	+31,11 %	-5,56 %	+1,60 %	%	

Part communale. La seule variation correspond à l'évolution des bases de calcul décidée par le Ministère des Finances

Part départementale. **Hausse de 31.11% de l'imposition !**

Les efforts de la Commune en matière de non-augmentation de la fiscalité se retrouvent donc annihilés par le besoin d'argent du Conseil Départemental du Val d'Oise pour couvrir sa dette...entre autres.

Pour être précis, cette augmentation engendre 71M€ de recettes supplémentaires pour le Département.

Espérons simplement qu'elle servira à financer la déviation de Montlignon (6M€ pour la première tranche), et que les promesses deviennent enfin réalité...

Alain GOUJON

Maire de Montlignon

Vice-Président de l'Agglomération Plaine Vallée

Vice-Président de l'Union des Maires

